

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 3 juin 2019 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean-Claude DANET, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Monsieur Bruno CAVOY
Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal d'une part, et du courrier de Madame Pascale de MAURAIGE et de Monsieur Thierry FLANDIN, conseillers départementaux du canton de Pouilly-sur-Loire, d'autre part, informant la municipalité de l'attribution d'une Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) 2018 de 10 759 €.

Monsieur le Maire rappelle la venue à Neuvy, le 17 mai dernier, de Madame la Députée Perrine GOULET, accompagnée de Madame la Sénatrice et conseillère municipale de Neuvy, Nadia SOLLOGOUB, pour une journée organisée autour de différents thèmes. La journée a débuté par les visites de la scierie BEAUVOIS, acteur majeur de la filière bois dans la Nièvre et de la fromagerie PEROT, récompensée de trois médailles au Concours Général Agricole de Paris cette année. La journée s'est poursuivie par un moment d'échange en mairie au sujet du budget communal (la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement a été abordée), de la fermeture de classes aux écoles, et plus généralement sur la nécessité pour la commune d'être soutenue dans son action pour le maintien des services de proximité (le distributeur automatique de billets, les services postaux, la presse,...). Puis Madame la Députée a visité plusieurs sites de la commune sur lesquels des travaux ont été réalisés, ou sont en cours : les Quais de Loire (le problème de l'entretien du lit a été soulevé), les écoles et les aménagements réalisés récemment, les deux ponts de la Vrille réhabilités dans les semaines à venir, les vestiaires de football. Le lien de la vidéo de cette visite est accessible depuis le site internet de la commune. Monsieur le Maire en profite pour remercier la presse, présente à cette occasion, qui a relayé l'information dans les journaux locaux.

Monsieur LEFEVRE exprime à nouveau ses craintes quant à l'état de la Loire et l'obstruction par la végétation du bras longeant les quais. Son inquiétude est partagée par l'ensemble du Conseil. Les services de l'Etat seront à nouveau sollicités sur ce point.

Questions à l'ordre du jour

1- CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION

Les voies nommées « Chemin des Mariniers » et « Chemin des Grèves », situées entre la rue du Port au Bois et l'ouvrage d'art SNCF aux Pelus, font partie du Domaine Public Fluvial (chemin de halage), et de ce fait, appartiennent à l'Etat. En 1998, le Conseil Municipal a sollicité de l'Etat, la superposition de gestion du chemin de halage afin d'y autoriser la circulation publique. L'autorisation a été donnée, sous réserve notamment de l'engagement de la commune à entretenir ledit chemin. Suite à cette délibération de 1998, sans que la raison en soit connue, aucune convention n'a été signée. Une partie du domaine fluvial est néanmoins entretenue de fait par la commune depuis cette date. Or, les travaux de création d'un cheminement piéton au Chemin des Mariniers seront réalisés au cours des prochaines semaines. Ils nécessitent la signature d'une convention de superposition d'affectation avec l'Etat, puisque les travaux interviendront sur le domaine public fluvial. Aussi, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes du projet de convention de superposition d'affectation présenté par les services de la DDT, convention d'une durée de 18 ans, qui autorise notamment l'aménagement d'espaces publics (au début du Chemin des Mariniers) et formalise l'obligation de la commune d'entretenir le chemin. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

2- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE – QUAI DE LOIRE ET RUE EDMOND GIRARD

Des travaux d'enfouissement de l'éclairage public sont en cours au Quai de Loire et Rue Edmond Girard. Ce type d'opération est l'occasion de procéder, en collaboration avec le SIEEN et ORANGE, à l'enfouissement des lignes téléphoniques aériennes. Pour ce faire, une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération est soumise à la validation du Conseil Municipal. Cette convention prévoit une participation financière de la commune de 479,82 € Net, correspondant aux prestations études et travaux de câblage assurées par la société ORANGE. Par ailleurs, s'agissant d'une dissimulation de réseau, avec au minimum un appui commun entre le SIEEN et ORANGE, la commune percevra une contribution d'ORANGE de 314,73 € pour les frais de matériel de génie civil. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire de la signer.

3- DEROGATION EXCEPTIONNELLE AUX REGLES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS POUR DES « SEJOURS COURTS »

Depuis deux ans, le Centre de Loisirs organise des nuitées sur le site de l'accueil. Chaque année, le Conseil Municipal valide une dérogation exceptionnelle et ponctuelle aux prescriptions minimales relatives au temps de travail et au repos des agents concernés, pour l'organisation de ces séjours courts. Pour ce faire, après avis du Comité Technique, il propose de fixer à 5 heures d'équivalence par agent la rémunération de chaque nuitée définie de 21 heures à 7 heures, en contrepartie des contraintes horaires de séjour. Au lieu de reconduire chaque année ce dispositif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ce régime d'équivalence pour toutes les nuitées des sessions d'ALSH à venir.

4- CONVENTION DE PRET D'UN MINIBUS DE LA COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

La session d'été du Centre de Loisirs (ALSH) se déroulera du 8 juillet au 2 août prochains. Diverses activités seront proposées. Comme l'année passée, un camp d'été est organisé à la Bourboule dans le cadre cet ALSH. Il se déroulera du 29 juillet au 2 août 2019. Deux minibus de 9 places sont nécessaires pour les trajets. La commune de Belleville-sur-Loire, qui en possède deux, a été sollicitée pour le prêt de l'un des minibus. Le Conseil Municipal de Belleville-sur-Loire a donné son accord et propose la signature d'une convention pour le prêt dudit véhicule. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité termes de la convention de mise à disposition du véhicule et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5- TRANSFERT DE CREDITS BUDGET COMMUNE

Suite à la réception des devis pour l'achat de matériel informatique dont le montant a été réévalué à la hausse, d'une part, et l'attribution d'une subvention de 94 873 € (au lieu des 74 318 € budgétisés) au titre de la DETR pour les tranches conditionnelles des travaux du Quai de Loire, d'autre part, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les ajustements de crédits suivants proposés par la commission Finances :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1341/268 – DETR Quai de Loire / Tranches conditionnelles				+ 20555,00 €
2315/268 – Travaux d'Aménagement Quai de Loire et liaison piétonne avec le Cher			+ 20555,00 €	
2315/322- Sécurisation des voies communales			-1700,00 €	
2183/291– Matériel informatique			+ 1700,00 €	

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil souhaitent aborder d'autres questions.

L'extinction anormale de l'éclairage public sur une voie communale est évoquée. Le SIEEEN sera informé de ce dysfonctionnement.

Par ailleurs, des informations sont demandées sur la cause de la mort des oies de Neuvy. Le rapport des écoles de vétérinaires consultées a été reçu par courriel en début de Conseil, et confirme l'empoisonnement. Monsieur le Maire précise que ce rapport permettra la validation de la plainte déposée auprès des services de Gendarmerie. A ce sujet, Monsieur le Maire remercie la presse locale pour la diffusion de l'information, grâce à laquelle cette affaire a notamment été relayée au plan régional (France 3 Bourgogne y a consacré un reportage). La municipalité avait sollicité le vétérinaire de Neuvy pour l'autopsie des animaux, et expressément demandé la facturation de tous les frais en découlant. Elle adresse à nouveau ses remerciements au vétérinaire de Neuvy qui a souhaité prendre à sa charge les frais relatifs à cette opération.

La Fête de la pêche et de l'eau était organisée ce dimanche 2 Juin au gué de l'île. Elle s'est parfaitement déroulée, sous le soleil. 38 enfants y ont participé. Le Président de la Myennoise remercie la municipalité et les services techniques pour l'aide apportée à l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire donne lecture du cahier de doléances de la commune.

La parole est donnée au public. Deux administrés s'interrogent sur les dysfonctionnements du distributeur automatique de billets. Voué à disparaître, ce distributeur ne sera probablement pas réparé.

Par ailleurs, un administré regrette le nombre faible de personnes ayant assisté à l'Assemblée Générale de l'association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie organisée le 31 mai dernier à Neuvy.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,
Virginie DELAHAYE



Le Maire,
Patrick BONDEUX

